



Pour un Québec sans pétrole : une mise en garde

Mémoire présenté au ministère des Ressources Naturelles du Québec

Dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétiques

Octobre 2013

Réseau québécois des groupes écologistes

454 Laurier Est - Montréal (Québec) - H2J 1E7

514-392-0096

www.rqge.qc.ca info@rqge.qc.ca

Table des matières

Présentation de l'organisme.....	3
1. Introduction : le doute et l'appréhension.....	4
1.1 Manque de reconnaissance.....	4
1.2 Manque de confiance.....	5
2. Une situation critique.....	8
2.1 L'ampleur du problème.....	8
2.1.1 La sixième extinction massive.....	8
2.1.2 La crise du changement climatique.....	9
2.1.3 Le pic pétrolier.....	9
2.2 Les limites de la croissance.....	10
2.3 Développement durable : trop peu, trop tard.....	10
3. Quelques avancées.....	13
4. Devant l'impasse.....	14
5. Conclusion.....	16
Références.....	18
Annexe 1. L'acceptabilité sociale, ou l'art de se faire avoir ?.....	20

Présentation de l'organisme

Le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) existe depuis plus de trente ans. C'est en 1982, suite au constat d'un besoin des groupes écologistes de communiquer entre eux, que le Réseau voit le jour. Il s'incorpore comme organisme à but non lucratif en 1988. Créé pour faciliter les échanges entre les groupes, il devient rapidement un véhicule de communication et de diffusion de l'information environnementale au Québec. Au cours des dernières années, le Réseau a élargi son mandat pour représenter les intérêts de ses membres et de la communauté environnementale en général. Entre autres, il prend position sur des dossiers d'intérêt public comme la reconnaissance et le financement des groupes, la déréglementation et les dossiers nationaux tels que l'agriculture, l'eau, la forêt et l'énergie.

Le RQGE collabore aussi avec les autres secteurs de la société, particulièrement les groupes communautaires, en vue de décroiser le secteur de l'écologie en partageant nos préoccupations avec l'ensemble des mouvements sociaux. À cet effet, le RQGE s'implique activement au Réseau québécois de l'action communautaire autonome, qui regroupe 4000 organismes d'action communautaire autonome. Le RQGE est le seul réseau à représenter le secteur environnement dans le milieu communautaire.

Le RQGE participe également à diverses coalitions dont la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine!, le mouvement Sortons le Québec du nucléaire, le Regroupement des organismes de défense collective des droits, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et le réseau Vigilance OGM.

Il existe une cause majeure, la cause des causes, résumant l'histoire de la décadence. C'est la constitution d'une partie de la société en maîtresse de l'autre partie, c'est l'accaparement de la terre, des capitaux, du pouvoir, de l'instruction, des honneurs par un seul ou par une aristocratie.

- Élisée Reclus, géographe
1898

1. Introduction : le doute et l'appréhension

C'est avec une certaine amertume que le Réseau québécois des groupes écologistes entreprend le présent exercice de réflexion. Au fil des années, nous avons souvent demandé, via nos communiqués de presse et mémoires, qu'il y ait un débat de société sur l'avenir énergétique du Québec. Ce débat de société aurait permis une certaine prise en charge collective des nombreuses problématiques environnementales et sociales liées aux industries extractives et à la production énergétique.

Toutefois, nous exprimons des doutes quant à la présente Commission. A notre avis, deux conditions vitales manquent au processus : la reconnaissance et la confiance. Pour cela, nous sommes profondément déçus.

1.1 Manque de reconnaissance

D'une part, notre organisme n'a pas disposé de suffisamment de temps et de ressources pour participer pleinement à la Commission. Le secteur communautaire environnemental est le secteur le moins financé, le plus fragile et le plus galvaudé du mouvement communautaire. Et cette situation est en partie la faute du ministère des Ressources Naturelles (MRN). Le MRN ne s'est jamais conformé à la politique d'action communautaire introduite par le Parti Québécois en 2001. Cette politique dit pourtant : « faire en sorte

que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome. »¹

Depuis des coupures importantes en 2006, le financement des organismes communautaires en environnement comme le RQGE est dans un état critique. Selon nos estimés, cette négligence gouvernementale a d'ailleurs entraîné la fermeture de plus de 300 organismes.

Le RQGE fonctionne avec moins de 20% du financement dont nous aurions besoin pour remplir notre mission². De ce fait, nos capacités d'action se trouvent tronquées. Si le MRN souhaite mettre en branle une nouvelle politique avec la présente Commission, peut-être pourrait-il également respecter la politique d'action communautaire et octroyer un financement statutaire aux organismes communautaires de son secteur, malgré douze ans de retard?

De plus, il est clair pour nous que les participants-es à cette Commission doivent participer adéquatement et sur un pied d'égalité avec le secteur industriel concerné. Il faut qu'ils et elles soient en mesure le cas échéant, d'offrir une contre-expertise. Cette contre-expertise est parfois couteuse si l'organisme ne se l'est pas déjà approprié.

1.2 Manque de confiance

Les institutions publiques et privées vivent actuellement une importante crise de confiance. Nombreux événements récents ont surligné celle-ci. Après les ratés anti-

¹ Politique gouvernementale. *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001, p. 27

² Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2012. *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome*

démocratiques du dernier gouvernement (pensons au Plan Nord, l'obsession de maintenir Gentilly-2, à la répression politique lors du Printemps québécois) et aux faits révélés dans la Commission Charbonneau, le Parti Québécois a été élu avec un discours de changement. Progressiste, qui plus est.

Une fois élu, le Parti Québécois a toutefois retourné la plupart de ses engagements. Il a notamment poursuivi le Plan Nord avec un *rebranding*, conservé la taxe santé, présenté un budget d'austérité. Il avait promis³ de reconnaître le travail des groupes écologistes communautaires et de redresser leur financement, et n'a pas tenu promesse.

Qui plus est, deux commissions ont vu le jour, une sur les frais de scolarité et une, toujours en cours, sur les événements du Printemps québécois⁴. Dans les deux cas, l'exercice s'est avéré anti-démocratique, sans prendre en compte les demandes et les réalités des parties impliquées. Il nous apparaît que ces consultations initiées par la PQ tiennent plus du spectacle médiatique que d'une réelle consultation publique équilibrée. Pour les étudiants-es et les victimes du Printemps québécois, ces commissions où on tend l'oreille sans partager de pouvoir ajoute l'insulte à l'injure.

Ce qui nous amène à la présente Commission.

Tout récemment était publiée l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) au sujet de l'exploitation d'énergies fossiles dans le Golfe du St-Laurent. Même si l'ÉES recommandait de ne pas aller de l'avant, votre ministère l'a ignoré et a décidé de poursuivre avec son projet⁵.

³ RQGE, 2012. *Engagements des partis à la reconnaissance et au financement du secteur de l'environnement*

⁴ Dénoncée, notamment, par la Ligue des droits et libertés. Le RQGE est solidaire de cette position.

⁵ Le Devoir. *Évaluation environnementale stratégique – Québec compte exploiter les énergies fossiles du Golfe malgré les avertissements*. Mis en ligne le 14 septembre 2013.

Cette consultation, comme toutes les audiences publiques, ne donne aucun pouvoir décisionnel aux participants-es et aux citoyens-nes. En théorie, vous allez récolter nos propos et les prendre en compte. Tout repose sur la confiance, donc. Mais que fait-on lorsque la confiance n'est pas au rendez-vous ?

Peut-on supposer que, si toutes les interventions et les mémoires présentés (moins les lobbyistes de l'industrie) à la Commission étaient opposés radicalement à la filiale des énergies fossiles, votre ministère agirait en conséquence ? Nous en doutons fortement. Ce n'est pas un exercice démocratique. Peut-on demander, alors, de quel exercice s'agit-il ? Notez que le RQGE est critique du concept d'acceptabilité sociale puisque celle-ci s'impose au détriment des droits humains et de ceux de la nature, et s'inscrit dans une démarche qui ne respecte pas l'auto-détermination des communautés (voir Annexe 1 – *L'acceptabilité sociale, ou l'art de se faire avoir ?*).

Plusieurs questions restent donc en suspens. Céder aux lobbys privés ne serait pas qu'une faute éthique. Au-delà de l'appât du gain ou de l'électorisme, les décisions prises suite à cette Commission auront, à plusieurs égards, des conséquences de vie ou de mort.

2. Une situation critique

Avant de se pencher sur les détails de la Commission, il faut d'abord mettre en contexte la situation en cours. Un rappel de l'histoire est nécessaire à la compréhension de nos arguments.

2.1 L'ampleur du problème

Dans le contexte politique actuel au Québec où l'environnement a été largement soustrait des plateformes politiques des grands partis, de l'espace médiatique et du financement attribué aux organismes communautaires, il faut souligner l'audace, si timide soit-elle, de la Commission.

Toutefois, il est notre devoir de rappeler la gravité de la situation actuelle parce que nous croyons sincèrement que vous n'avez pas réalisé l'ampleur du problème. Pour être saine et raisonnée, une solution doit être proportionnelle au problème.

Pour situer le contexte, rappelons donc trois phénomènes.

2.1.1 La sixième extinction massive

D'une part, la sixième extinction massive dans l'histoire de la planète, aussi connue sous le nom d'Extinction de l'Holocène, est bien en cours. Dépendamment des estimés, entre 100 et 345 espèces disparaissent chaque jour⁶; c'est un rythme beaucoup plus rapide des cinq autres extinctions massives⁷. Cette extinction est largement due à l'activité humaine

⁶ S.L. Pimm, G.J. Russell, J.L. Gittleman et T.M. Brooks. 1995. *The Future of Biodiversity*, Science, 269: pp. 347–350

⁷ Lawton, J. H. et May, R. M. 1995. *Journal of Evolutionary Biology*, Oxford: Oxford University Press

depuis la révolution néolithique. La destruction d'habitat, la pollution et le réchauffement climatique en sont les principales causes.

2.1.2 La crise du changement climatique

D'autre part, le réchauffement climatique, aussi causé par l'activité humaine. Il existe un consensus dans la communauté scientifique du monde entier à cet effet. Selon le cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU, la planète va se réchauffer de 1.79 à 4.81 degrés Celsius d'ici 2100. Il est entendu que passé 2 degrés Celsius, le stade critique aura été atteint et il ne sera plus possible de gérer le problème. Les conséquences de ce réchauffement sont épouvantables : famines, inondations, destruction d'habitats, etc. – et ce point de non-retour n'est qu'un début, puisque le réchauffement va se poursuivre après 2100.

2.1.3 Le pic pétrolier

Enfin, la dépendance au pétrole. Le pic de la production pétrolière a été atteint au cours des années 2000 et elle ne peut que décliner à partir de ce moment. Les estimations pour maintenir la production relèvent de la spéculation et de sources destructrices comme les sables bitumineux. Toutefois, la production alimentaire mondiale est dépendante de l'agro-industrie, qui, elle, dépend de l'approvisionnement en pétrole. Une hausse du prix du pétrole va entraîner une hausse dramatique des prix des aliments de base, voire une rupture de stock, ce qui risque d'entraîner notamment des famines massives et des conflits armés dans les pays en voie de « développement ». Considérant cet avenir, tout délai dans l'abandon des énergies fossiles devrait être considéré au mieux comme de la négligence criminelle, et au pire comme la complicité dans la souffrance de millions, voire de milliards d'individus.

2.2 Les limites de la croissance

En 1970, le Massachusetts Institute of Technology (MIT) commandait une étude à un groupe de quatre chercheurs concernant la progression de la relation entre l'activité humaine et l'environnement global. La question était d'explorer, avec toutes les données mondiales disponibles, que serait l'avenir de l'humanité et de l'environnement naturel si notre modèle de développement se poursuivait tel quel (croissance démographique, augmentation de l'activité industrielle, croissance de l'empreinte écologique). Lorsque le groupe de chercheurs, nommé Club de Rome, présente son document final – *Limits to Growth* (en français, *Halte à la croissance?*) – les résultats font l'objet d'une grande attention médiatique. La publication est vendue à 12 millions d'exemplaires, traduit dans des dizaines de langues et devient une des pierres fondatrices du mouvement écologiste.

Dans les 12 projections « futuristes » de l'étude, la même conclusion se dessine : l'humanité, depuis la révolution industrielle, est dans une croissance exponentielle qui est plus grande que ce que l'environnement naturel peut supporter, ce qui fait que, tôt ou tard, deux seuls scénarios se présentent. Dans l'un, l'humanité procède à un déclin volontaire de son empreinte écologique et effectue une transition paisible à un modèle soutenable. Dans l'autre, une crise planétaire s'annonce, où l'empreinte écologique de l'humanité sera effectivement réduite, mais violemment, par toute une série d'événements catastrophiques qui pourraient potentiellement mettre fin à l'espèce humaine.

2.3 Développement durable : trop peu, trop tard

Depuis la publication de *Limits to growth*, nombre de discours ont tenté de réconcilier les contradictions entre l'économie capitaliste⁸ et le maintien de l'intégrité des écosystèmes

⁸ Réification du marché, culture de consommation, accroissement soutenu de la population humaine, instrumentalisation de la nature, etc.

naturels. La notion de développement durable, qui a fait son apparition en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), s'est rapidement installée comme le paradigme de l'environnementalisme corporatif. Ce paradigme est depuis dénoncé largement par une pluralité d'acteurs du mouvement écologiste qui n'y voit qu'un mode de régulation du système capitaliste n'adressant pas le problème de fond.

Au Québec, nous avons d'ailleurs été témoin de la prise de conscience d'un des pionniers du développement durable au Québec. Après 40 ans d'implication, Harvey Mead, premier sous-ministre québécois au développement durable et ex-commissaire au développement durable, fait une sortie d'une grande humilité en mars 2013. Ayant fait une prise de conscience, il critique l'environnementalisme et se retourne contre le discours du développement durable, affirmant que celui-là n'a pas fonctionné. « Actuellement, » dit-il en entrevue au journal *Le Devoir*, « l'environnement et l'économie [capitaliste] sont fondamentalement irréconciliables »⁹. À propos du virage de l'économie verte qui implique une croissance économique liée, par exemple, aux énergies renouvelables, Mead n'est pas plus optimiste. « Il est trop tard pour cela, » dit-il. « On n'a plus le temps »¹⁰.

Dans son analyse historiographique du mouvement écologiste du Québec, Philippe Saint-Hilaire-Gravel note que le discours du développement durable s'est « imposé par les structures de pouvoir vers la base », que « les gouvernants l'ont appliqué aux schèmes de croissance économique classique », et que « le gouvernement l'utilisa dans la coercition de l'écologie sociale et dans la promotion de l'entrepreneuriat »¹¹ au détriment des groupes écologistes communautaires.

⁹ *Le Devoir*. *Environnement et économie: l'échec des verts*. Mis en ligne le 13 mars 2013.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ Saint-Hilaire Gravel, Philippe. 2012. *30 ans au RQGE : une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012*. Réseau québécois des groupes écologistes, p. 199

Aujourd'hui, nous faisons le constat que le développement durable est devenu un outil de relations publiques (voir *greenwashing*), une variable d'acceptabilité sociale qui figure dans tous projets, incluant ceux qui ont des ramifications environnementales et sociales tout à fait désastreuses. Les solutions proposées sous l'étiquette d'économie verte, comme d'autres coquilles vides, ne sont pas proportionnelles au problème. Il en faut maintenant plus pour convaincre les communautés de l'intégrité d'une démarche soucieuse de préserver l'environnement.

Face à l'échec du discours qui devait sauver la planète, et quarante ans après la publication de *Limits to Growth*, nous voyons que la question de fond n'a pas vraiment changé : la société humaine n'a pas entrepris de sérieux changements lui permettant de passer à un mode réellement viable. Il faut aller plus loin.

3. Quelques avancées

Il faut saluer certaines avancées présentes dans le document de consultation de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.

Nous approuvons d'abord les orientations de réduction de la consommation énergétique. C'est notamment par la réduction et la décroissance que le Québec peut devenir une société plus verte et solidaire, et il faudrait mettre l'emphase sur cet aspect.

Il est bien de mentionner l'importance de la réduction de gaz à effet de serre. Les objectifs du gouvernement québécois sont peut-être à la hauteur des traités internationaux, mais après l'échec de l'atteinte de ses objectifs en 2012, les moyens pour atteindre les objectifs de 2020 ne sont toujours pas définis.

Enfin, nous approuvons le projet d'électrification du transport dans sa phase embryonnaire.

4. Devant l'impasse

Dans les objectifs poursuivis par le gouvernement, plusieurs nous semblent problématiques.

Premièrement, miser sur la production d'énergies renouvelables. Ceci inclut l'énergie hydroélectrique, elle qui implique un dommage collatéral immense et dont le potentiel est déjà amplement entamé. Les cas de la Romaine et de Val-Jalbert se sont déjà avérés êtres des échecs, tant au point de vue environnemental que social et économique. Sur la Côte-Nord, les Innus ont été bafoués dans leurs droits et réprimés violemment par la police. Il faut que ça cesse.

Recommandation 1 : Mettre fin immédiatement au développement des barrages de la Romaine et cesser le harnachement d'autres rivières du Québec jusqu'à temps que tous les efforts aient été consentis pour réduire la consommation d'énergie per capita..

Deuxièmement, l'exploration d'énergies fossiles. Sans équivoque, nous affirmons qu'il faut absolument éviter de développer cette filiale. Les communautés, les scientifiques, les économistes s'y opposent. Qu'il s'agisse de forage en mer, de puits en Gaspésie ou à l'Île d'Anticosti, de gaz, d'huile ou de pétrole de schiste, leur exploitation est irresponsable.

Recommandation 2 : Interdire immédiatement l'exploration et l'exploitation des énergies fossiles au Québec.

Troisièmement, il faut redéfinir complètement la façon dont le gouvernement encadre les projets de développement industriel et extractifs. Actuellement, le gouvernement se fait partenaire du secteur privé, qui tente d'implanter des projets (ex. mines) dans des

communautés déjà fragiles qui reçoivent ensuite le fardeau de la preuve. C'est aux victimes potentielles qu'il impaire de démontrer les aspects négatifs du projet. Le gouvernement, de paire avec le secteur privé, procède à des démarches d'acceptabilité sociale (un peu comme cette Commission) qui ont pour objet de faire accepter le projet, et non d'habiliter la population à s'autodéterminer, que ce soit pour accepter ou refuser. Cette démarche est une violation des droits humains, qui précisent que le consentement doit être libre et éclairé. Aussi, lorsqu'on juge que la population n'est pas suffisamment dense pour peser dans l'équation, par exemple pour l'île d'Anticosti, il est impératif de s'en remettre à l'appui à grande échelle, toujours de façon amplement informée par la communauté scientifique.

Recommandation 3 : Intégrer pleinement la *Charte des droits et libertés de la personne* dans l'encadrement gouvernemental des projets énergétiques ou extractifs. Cela implique notamment de donner à une communauté le droit de refuser. Le consentement doit être libre et informé. Conséquemment, la mission et le fonctionnement du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) doivent être réformés de fond en comble.

Nous luttons pour la reconnaissance de nos droits, afin que naisse une société nouvelle juste et équitable pour les générations qui suivront. Nous marchons pour construire le chemin de nos enfants afin de leur léguer un avenir meilleur. Nous crions haut et fort contre toute destruction et violation du Nitassinan.

- Clémence Simon,
porte-parole de la marche des
femmes Innu Ishkueu,
1^{er} avril 2012

5. Conclusion

En 1992, 1 700 scientifiques, incluant la majorité des lauréats Nobel, signent *l’Avertissement des scientifiques du monde à l’Humanité*, affirmant qu’en l’absence de transformation fondamentale des activités humaines, nous nous dirigerions sur la voie d’une catastrophe planétaire : « Pour éviter la misère humaine à grande échelle et pour empêcher la mutilation irréversible de notre planète, il nous faut radicalement changer la gestion de la Terre et de la vie sur Terre »¹².

Vingt ans plus tard et il n’y a pas eu de transformation fondamentale dans notre rapport à l’environnement naturel. Au lieu de se baser sur des faits vérifiables objectivement, les impératifs irrationnels de l’économie marchande dictent toujours les priorités de la société d’aujourd’hui. Et la classe politique, qui a le devoir de défendre la santé de la population et l’intégrité de son territoire, abdique son rôle de conciliateur et perfectionne une relation symbiotique avec le secteur privé. Il est facile de tracer des chiffres pour séduire une population fragilisée, mais comment mettre un prix sur un territoire si précieux?

Le développement ne doit plus se faire selon les aléas des politiques ou des conjonctures économiques. Une planification globale du développement doit maintenant être engagée pour intégrer tous les facteurs, qu’ils soient liés au développement ou à la conservation.

¹² Kandall et al.

Ce sont non seulement les yeux du monde qui sont tournés vers nous, mais ceux des générations futures, à qui nous devons répondre de nos actions.

Stéphane Gingras
Président du RQGE
Secrétaire d’Ambioterra
B.Sc. M.Sc. géographie

Bruno Massé
Coordonnateur général du RQGE
Technologue forestier
B.Sc. M.Sc. géographie

François Lapierre
Trésorier du RQGE
Administrateur de l’Association de
protection de l’environnement des Hautes-
Laurentides (APEHL)

Maude Prud’homme
Vice-présidente du RQGE
Membre du Centre d’écologie solidaire
appliquée (CESA)

Marie-Ève Blais
Secrétaire du RQGE
Membre du Plan d’accompagnement
solidarité Colombie (PASC)

Références

Club of Rome, 1970. *Limits to Growth*. Massachusetts Institute of Technology, Boston.

Collectif, 2010. *World Energy Outlook*. Agence internationale de l'énergie, Paris.

IPCC, 2013. *Fifth Assessment Report Climate Change 2013: The Physical Science*. United Nations, 2216 p.

Kendall, Henry W. et al. 1992. *World Scientists' Warning to Humanity*, Union of Concerned Scientists. Consulté sur Internet le 12 octobre. <http://www.ucsusa.org/about/1992-world-scientists.html>

La Presse. *Moratoire de près de cinq ans sur les gaz de schiste*. Mis en ligne le 15 mai 2013.
Lawton, J. H. et May, R. M. 1995. *Journal of Evolutionary Biology*, Oxford: Oxford University Press

Le Devoir. *Environnement et économie: l'échec des verts*. Mis en ligne le 13 mars 2013.

Le Devoir. *Évaluation environnementale stratégique – Québec compte exploiter les énergies fossiles du Golfe malgré les avertissements*. Mis en ligne le 14 septembre 2013.

Organization for Economic Co-Operation and Development (OECD). 2008. *Measuring Material Flows and Resource Productivity: Synthesis Report*. Paris: 57 p.

Politique gouvernementale. *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001

Reclus, Élisée. 1898. *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique*. Paris : P.-V. Stock. 296 p.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2012. *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome*, 16 p.

Saint-Hilaire Gravel, Philippe. 2012. *30 ans au RQGE: une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012*. Réseau québécois des groupes écologistes. 250 p.

S.L. Pimm, G.J. Russell, J.L. Gittleman et T.M. Brooks. 1995. *The Future of Biodiversity*, Science, 269: pp. 347–350

World Resources Forum. 2009. *Declaration of the World Resources Forum*. Consulté sur Internet le 11 octobre 2011. <http://www.worldresourcesforum.org/declaration-world-resources-forum-sept-16-2009-0>

Annexe 1. L'acceptabilité sociale, ou l'art de se faire avoir ?

Article de Bruno Massé, publié dans le Huffington Post Québec. Mis en ligne le 24 septembre 2013

Qu'est-ce que l'acceptabilité sociale? Depuis quelques années, cette expression est aux lèvres de tout un chacun, tant du gouvernement que du secteur privé. On l'invoque pour freiner ou promouvoir les grands projets d'exploitation. Voici une description de ce concept managérial, et pourquoi le flou l'entourant constitue un piège pour les citoyens et l'environnement du Québec.

En mai 2013, le gouvernement du Québec décrète un moratoire de cinq ans sur la filiale du gaz de schiste, évoquant son manque d'acceptabilité sociale. Or, lorsque l'étude environnementale stratégique à propos du forage dans le Saint-Laurent précise que l'acceptabilité sociale « n'est pas acquise »[1], cela n'intimide pas Québec, qui va toujours de l'avant.

Interprétation différente dans le cas de l'Île d'Anticosti, où le ministre Blanchet affirmait qu'elle n'est « pas densément peuplée », et n'est donc « pas confrontée aux mêmes enjeux d'acceptabilité sociale » [2].

Hormis la confusion, le gouvernement n'est pas seul à employer le concept. Lucien Bouchard, dans son infinie lucidité, reconnaissait au congrès de l'Association pétrolière et gazière du Québec que la filière des gaz de schiste devait faire un « pas de géant en matière d'acceptabilité sociale » [3].

Peu importe ce qu'elle signifie, l'acceptabilité sociale a la cote. Tout le monde en parle, spéculé à son sujet. Cette nouvelle variable s'installe dans le discours et pèse de toute évidence dans le processus de décision. Il tient de se demander, au juste, de quoi il s'agit.

Anatomie d'un concept creux

Pour le secteur privé, et son partenaire gouvernemental, la résistance citoyenne aux projets de développement industriel est perçue comme un problème. C'est qu'on assiste souvent à des manifestations, toutes sortes d'actions spectaculaires et médiatisées, des conférences de presse et, parfois, comme dans le cas des gaz de schiste, la menace d'actions directes. Celles-là créent de l'incertitude chez les investisseurs – particulièrement dangereuse lorsque le projet est déjà risqué.

Le Conseil du patronat en environnement reconnaît cela dans son *Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets* : « la dichotomie entre la croissance nécessaire [sic] et le développement contesté se manifeste de plus en plus ».

Dans un véritable chef-d'oeuvre de dissonance cognitive, le Conseil estime que « l'acceptabilité sociale émerge maintenant en tant qu'enjeu majeur du XXI^e siècle car les promoteurs de projets, comme les gouvernements d'ailleurs, reconnaissent les répercussions qu'un problème d'acceptabilité sociale peut engendrer pour leur réputation, pour le succès des projets et le développement économique ». [4]

LesAffaires.com renchérit en reconnaissant que « l'actualité nous fait prendre conscience que récemment, plusieurs grands projets ont fait les frais d'une forte mobilisation citoyenne ». [5]

Formellement, il existe une pléthore de définitions de ce concept managérial. Je vous avertis, elles sont vagues, et selon moi trompeuses, mais j'arriverai à cela plus loin.

Au Québec, la plus populaire est celle de Caron-Malenfant et Thierry Conraud :

Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre de façon harmonieuse, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain. [6]

Fortin, Devanne et LeFloch affirment qu'il s'agit plutôt d'une « une interprétation globalement positive d'un [projet] qui est partagée et affirmée par un ensemble d'acteurs et qui résulte d'une mise en perspective du projet et de ses impacts par rapport aux attendus et idéaux portés en matière de développement et d'aménagement durables du territoire concerné ». [7]

Le géographe finlandais Wolsink a creusé profondément la question dans de nombreux ouvrages. Il pousse plus loin en spécifiant trois types d'acceptabilité sociale :

- L'acceptabilité sociopolitique (quelles sont les conditions favorables ?)
- L'acceptabilité communautaire (comment intégrer le projet au sein d'une communauté ?)
- L'acceptabilité du marché (le marché est-il favorable sur le plan des investissements et de la demande ?) [8]

Dans tous les cas, il s'agit d'implanter un projet d'exploitation de ressources naturelles dans une communauté, et de qualifier sa faisabilité en considérant la réaction de la communauté. Le terme implantation est clef, parce que l'objectif est vraiment de tester la

résistance et d'obtenir une réaction positive. Le cas contraire, on pourra saborder le navire à temps pour minimiser les pertes.

Confusion en pratique

Contrairement aux principes des droits humains qui définissent très clairement les conditions de l'autodétermination d'une communauté (par exemple, la notion de consentement, libre et éclairé), l'acceptabilité sociale est un concept plutôt malléable.

Elle désigne simultanément deux choses radicalement différentes : d'une part, la perception du (non)consentement de la population (locale) sur un projet d'exploitation de ressources naturelles, et d'autre part, une démarche de relation publique visant à « manufacturer le consentement » [9] et alimenter les divisions dans la communauté afin de désarmer l'opposition.

Tout n'est pas noir ou blanc. L'acceptabilité sociale peut servir à une communauté si son absence fait renverser la vapeur sur un projet néfaste. Mais la perméabilité du concept, et la façon arbitraire dont les médias, les élus et les corporations se le rapproprient, constituent un danger réel pour la démocratie.

Pour une grande corporation, c'est une recette alléchante. Admettons le risque de voir un projet avorté, est-ce que ce coût dépasse celui d'une campagne de relations publiques pour désarmer cette opposition? Si oui, alors il serait rentable d'investir dans l'acceptabilité sociale.

Le processus, dans sa forme la plus accomplie, doit être planifié à l'avance et s'échelonner à long terme, voire sur plusieurs années. Une vaste campagne de communication s'amorce alors, avec du matériel publicitaire, des présentations publiques, l'embauche de lobbyistes, etc. La prémisse méprisante des compagnies privées est que l'opposition des citoyens-nes est largement dû à un manque d'information, puisque ceux et celles-là ne seraient pas qualifiés pour se prononcer sérieusement sur quoi que ce soit. La compagnie leur offre donc *son* information et croise les doigts.

Il s'agit d'un perfectionnement du modèle de consultation publique non démocratique déjà entamé lors d'évaluations environnementales et les audiences du BAPE. Dans cet exercice qui consume le temps et l'énergie, les citoyens-nes n'ont aucun pouvoir. C'est essentiellement un acte de foi dans une institution verticale qui a le dernier mot et n'est aucunement contrainte, ni de représenter la volonté la population, ni de veiller à l'intégrité de l'environnement naturel.

Psychologiquement, c'est efficace. La communauté visée par l'opération de charme a l'illusion d'avoir participé à un processus de prise de décision – alors qu'elle n'a jamais eu de pouvoir effectif, par exemple de vote. Ce n'est pas un processus décisionnel, mais bien un spectacle où on joue sur la compassion, l'empathie. On a donné le micro au citoyen-ne, et on a fait semblant de l'écouter. Pour plusieurs, c'est suffisant pour aller se rasseoir, et le conflit s'en trouve désamorcé. « Au moins, on a dit quelque chose. »

Les débats et périodes de questions, quant à eux, sont contrôlés. Qui organise la consultation décide l'ordre du jour et des questions, par exemple *comment* on va réaliser tel projet, jamais *pourquoi*. La table est déjà mise. On exclut tout ce qui est « hors propos ».

Au bout du processus, la compagnie peut décider par elle-même, par on ne sait quelle science, si le projet a atteint ou non l'acceptabilité sociale. La vérité, c'est que l'acceptabilité sociale, s'il y a telle chose et même si on la réduit à sa plus simple expression, n'est jamais clairement évaluée dans la façon dont on l'invoque. Elle ne se mesure pas, elle est « intangible » [10]. Mais cela n'empêche pas les ministres, ou les présidents de compagnie, de l'employer comme argument à leur guise. Ils ont, supposément, des talents psychiques que nous n'avons pas. Par exemple, la compagnie minière Osisko s'est félicitée en proclamant avoir évalué elle-même un taux d'acceptabilité de 80% dans la municipalité de Malartic pour son désastreux projet de mine d'or [11]. Pas de problème!

En fin de compte, le narratif peint dans les médias, et souvent répété docilement dans l'appareil gouvernemental, est que la communauté est derrière la compagnie. Une fois le processus terminé, quel citoyen-ne, et avec quelles ressources (financières, temporelles, technologiques), pourrait contester une méthodologie en apparence si « solide »? Lorsque le slogan de marketing est érigé en pure vérité, ceux et celles qui s'y opposeraient le feraient contre le sens commun, l'idéologie admise, deviendraient des marginaux, des extrémistes, des « pas propres ».

On peut donc tenter une définition rigoureuse à l'acceptabilité sociale. Dans sa forme employée par le secteur privé, c'est un indice de sécurité pour assurer les investissements dans un projet d'exploitation de ressources naturelles. L'opération de séduction déployée dans une communauté qui n'a rien à décider et ne peut avoir aucun impact significatif, ni sur le choix du projet, ni sur son déroulement, ni sur sa finalité.

Une séduction qui, précisons-le, ne s'adresse qu'à des humains-es. Si moins de gens habitent le territoire, la question ne se pose pas : on va de l'avant, comme à l'île

d'Anticosti. Et quoi, les chevreuils auraient un mot à dire? Oubliez la planification territoriale, l'écologie et la science. Oubliez les droits humains, les conséquences pour les générations futures. Y'a de l'argent à faire. Ça, c'est sérieux.

La peur des corporations

Dans une démocratie représentative où les citoyens-nes n'ont à peu près aucun pouvoir, le gouvernement abdique largement son rôle de protection du territoire pour être partenaire actif de l'entreprise privée qui a, quant à elle, une mission d'accumulation de richesse de façon hiérarchique et inégale.

Et c'est précisément parce qu'il n'y a pas de réelle démocratie au Québec que des exercices malhonnêtes comme l'acceptabilité sociale peuvent sembler si positifs, tant pour le mouvement vert que pour les citoyens-nes du Québec : on nous dit qu'on nous écoute vraiment, et ce sentiment-là est relativement nouveau.

Mais si on nous tend l'oreille, c'est précisément parce que cet exercice constitue un désarmement, une abdication, la légitimation d'un système qui détruit l'environnement et fragilise les communautés.

Et c'est probablement ça le plus triste : que même en se faisant avoir de la sorte, on a l'impression d'être plus proche de la démocratie que dans l'expérience stérile du vote qu'on fait présentement, peu importe le palier. Dans notre « démocratie » représentative, une fois au pouvoir le parti élu a carte blanche pour faire absolument n'importe quoi, et nous n'avons finalement pas de pouvoir effectif, autre que celui que l'on prend : dans la rue, en résistant, en protestant, en érigeant des barricades et en s'organisant de façon horizontale.

L'exercice sordide aura au moins révélé quelque chose de positif : les grandes, les puissantes et prétendues invincibles corporations ont peur de quelque chose.

Et cette chose, c'est notre autonomie.

Références

- [1] Le Devoir. *Évaluation environnementale stratégique – Québec compte exploiter les énergies fossiles du Golfe malgré les avertissements*. Mis en ligne le 14 septembre 2013.
 [2] La Presse. *Moratoire de près de cinq ans sur les gaz de schiste*. Mis en ligne le 15 mai 2013.

- [3] Le Devoir. *L'exploitation du gaz de schiste reste à «haut risque»*, dit Martine Ouellet. Article mis en ligne le 23 octobre 2012.
- [4] Conseil du patronat en environnement. 2012. *Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets*. 68 p.
- [5] *Idem*.
- [6] Caron-Malenfant, Julie et Thierry Conraud, 2009. *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*, Édition DPRM.
- [7] Fortin, Marie-José; Anne-Sophie, Devanne et Sophie LeFloch. 2009. *L'acceptabilité sociale de l'éolien au Québec : apprendre dans la turbulence* dans *Liaison Énergie-Francophonie*, numéro Énergie et évaluation environnementale, no 83 (2), pp. 90-96.
- [8] Wolsink, Maarten. 2013. *Wind Power : Basic Challenge Concerning Social Acceptance*. Renewable Energy Systems, pp. 1785-1821
- [9] Voir Chomsky, Noam et Herman, Edward S. 1988. *Manufacturing Consent : The Political Enemy of the Mass Media*. Pantheon Books.
- [10] Caron-Malenfant, Julie; Venne, Michel et Beaucage, Maxime. 2013. *Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel*. Institut du Nouveau Monde, 54 p.
- [11] Conseil du patronat en environnement. 2012. *Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets*. 68 p.